

## N° 10

*(Traduction)*

*Traduction (du texte anglais) d'une lettre du chancelier du Reich allemand au premier ministre du Royaume-Uni*

Le 27 septembre 1938.

CHER MONSIEUR CHAMBERLAIN,

Au cours de nos entretiens j'ai exprimé une fois de plus, mon attitude définitive à sir Horace Wilson qui m'a apporté votre lettre du 26 septembre. Je tiens cependant à répondre par écrit à certains détails contenus dans votre lettre. Le gouvernement de Prague s'estime fondé à maintenir que les propositions contenues dans mon mémorandum du 23 septembre dépassaient de beaucoup la concession alors faite aux gouvernements britannique et français et que l'acceptation du mémorandum dépouillerait la Tchécoslovaquie de toute garantie quant à son existence nationale. Cette déclaration s'appuie sur l'argument d'après lequel la Tchécoslovaquie devrait abandonner une importante partie de son réseau défensif actuel avant de pouvoir préparer ailleurs sa protection militaire. On supprimerait, par le fait même, l'indépendance politique et économique du pays. En outre, l'échange de population que j'ai proposé deviendrait, en pratique, une fuite affolée. Je dois déclarer ouvertement que je ne puis arriver à comprendre ces arguments ni même admettre qu'on puisse les considérer comme exposés de façon sérieuse. Le gouvernement de Prague ignore tout simplement le fait que les véritables arrangements visant au règlement définitif du problème germano-sudète en conformité de mes propositions, au lieu de dépendre d'une décision unilatérale de l'Allemagne ou de mesures violentes de sa part, reposeront plutôt sur un vote libre de toute influence extérieure et aussi, dans une très large mesure, sur une entente germano-tchèque à conclure dans la suite relativement aux questions de détails. Non seulement l'exacte définition des territoires dans lesquels le plébiscite sera tenu, mais l'exécution de ce plébiscite et la délimitation de la frontière à faire sur la base de son résultat, conformément à mes propositions, doivent se faire indépendamment de toute décision unilatérale de la part de l'Allemagne. De plus, tous les autres détails doivent être soumis à l'approbation d'une commission germano-tchèque. A la lumière de cette interprétation de mes propositions, et à la lumière de la cession des régions des Sudètes que la Tchécoslovaquie a acceptée de fait, l'occupation immédiate par les contingents allemands que j'ai exigée ne représente rien de plus qu'une mesure de sécurité destinée à garantir la conclusion rapide et facile du règlement définitif. Cette mesure de sécurité est indispensable. Si le gouvernement allemand y renonçait et se limitait à traiter tout le problème à l'avenir par voie de négociations